

Communiqué de presse du SNES-FSU

Sur l'épreuve anticipée de français au baccalauréat

Le maintien des épreuves orales anticipées de français pour le baccalauréat inquiète, interroge et décourage les enseignants de la discipline ainsi que les élèves et leurs familles. Cette annonce faite par le ministre le 3 avril génère une grande angoisse, alors même que le gouvernement ne semble savoir ni quand, ni comment se terminera le confinement, encore moins comment la sécurité sanitaire des élèves et des personnels sera garantie en cas de maintien de cette épreuve orale.

Alors est-ce une grande alarme et beaucoup de stress pour rien ?

Sur le plan pratique, comment gérer, dans les conditions actuelles et avec le peu de délai imparti, la constitution matérielle des listes des candidats, l'impression des dossiers, leur signature par les chefs d'établissement, la répartition entre examinateurs, la transmission des documents aux candidats... ? et ceci, dans un délai raisonnable, afin que chacun puisse en prendre connaissance suffisamment à l'avance pour préparer cette épreuve du nouveau bac, dont les nouvelles modalités, détachées des réalités du terrain, alarmaient déjà les élèves et leurs enseignants ?

D'autres interrogations inquiètent aussi les personnes concernées, sur le plan de la pédagogie et de l'équité.

A la demande des professeurs de français et de la section nationale du SNES-FSU, le nombre de textes à présenter à l'oral, trop lourd dans les nouveaux programmes, avait été réduit en cours d'année. Or cela semble avoir été oublié par le ministre et l'on demande aux élèves de présenter autant de textes que si l'année scolaire avait été complète (à un texte près !).

M. Blanquer semble considérer en effet que le français peut s'enseigner à distance, que les programmes « Nation apprenante » peuvent se substituer aux cours des enseignants et qu'il suffit aux élèves de lire en autonomie pour se préparer à l'examen. Ce manque de considération professionnelle est inacceptable, à l'heure où les parents, confinés avec leurs enfants et confrontés à leur travail scolaire, confirment qu'enseigner est un métier.

Les Inspecteurs de la discipline relaient quant à eux que l'on peut s'entraîner virtuellement grâce aux classes à distance. Pourtant, l'Inspection, comme l'administration, sait que tous les professeurs comme tous les élèves n'ont pas cette possibilité matérielle, dont on reconnaît par ailleurs qu'elle ne remplace pas le présentiel.

Le Collège des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de l'académie demande, comme le Ministre, de ne pas compter dans les notes de l'année les éventuels travaux faits en confinement ou relevant de notions abordées pour la première fois lors de cette période, celles-ci comptant exceptionnellement pour les écrits des examens nationaux. Pourtant, au vu des annonces faites, les textes que les élèves auront découverts en confinement seraient présentés à l'oral de l'examen ! Même si les inspecteurs de lettres de l'académie rappellent aux professeurs de faire apparaître sur les listes quels textes auront été étudiés en confinement, même si ces professeurs peuvent compter sur leurs collègues-examinateurs pour essayer d'assurer l'équité et la cohérence, envisager cette épreuve ne semble pas raisonnable à ce jour. Et augmenter ainsi le stress déjà subi par tous d'une scolarité confinée, pour finalement annoncer dans un mois que les épreuves n'auront pas lieu, va à l'encontre de tous les discours d'accompagnement bienveillant proférés par l'administration, la rectrice et le ministre lui-même.